

Bernard Lickel, directeur de l'IUT Robert Schuman, élu président de l'Assemblée des directeurs d'Institut universitaire de technologie (ADIUT).

Contact presse

Service de la communication

Gaëlle Talbot
Tél. : +33 (0)3 68 85 14 36
Fax : +33 (0)3 68 85 11 38
gaelle.talbot@unistra.fr
www.unistra.fr

27 mai 2015



Jeudi 21 mai 2015, Bernard Lickel, directeur de l'IUT Robert Schuman de l'Université de Strasbourg (Illkirch) a été élu président de la nouvelle équipe à la tête de l'Assemblée des directeurs d'Institut universitaire de technologie (ADIUT). Il succède à Guillaume Bordry, directeur de l'IUT Paris-Descartes.

La nouvelle équipe de Bernard Lickel s'inscrit dans la continuité du bureau précédent pour représenter les IUT et affirmer leur position dans le paysage universitaire français.

Il s'agira de maintenir les missions d'enseignement, de professionnalisation, d'insertion et de recherche à un haut niveau de qualité. Les IUT continueront de porter les valeurs que sont la réussite des étudiants, l'innovation pédagogique, la diversité des publics, l'implantation géographique dans les territoires.

Sont d'actualité l'adaptation de la formation tout au long de la vie à la réforme de la formation professionnelle, le développement d'une démarche qualité, et la place des IUT dans les regroupements d'universités en cours.

Pour ses actions, le nouveau président, Bernard Lickel, peut compter sur la force d'un réseau structuré et d'une équipe élue à ses cotes. A noter la présence d'Alexandra Knaebel, directrice de l'IUT Louis Pasteur de l'Université de Strasbourg (Schiltigheim), en tant que vice-présidente de la commission recherche, innovation et transfert de technologie.

A propos de L'Assemblée des directeurs d'Institut universitaire de technologie (ADIUT)

L'Assemblée des directeurs d'Institut universitaire de technologie (IUT) regroupe l'ensemble des directeurs d'IUT. Elle est un interlocuteur privilégié du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Conférence des présidents d'université (CPU) et des organisations professionnelles et syndicales.

Les travaux de l'ADIUT se font au en assemblée générale et au sein de 6 commissions :

- Commission Relations internationales
- Commission Recherche, Innovation et Transfert de Technologie
- Commission Pilotage, Statistiques et Moyen
- Commission Pédagogie, Vie étudiante et Professionnalisation
- Commission Formation continue et Alternance
- Commission Communication

En savoir plus : www.iut.fr

